

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2607

présenté par

M. Saulignac, Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Pau-Langevin, Mme Rabault, M. Faure,
Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
Mme Karamanli, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pires Beaune, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-
Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

à l'amendement n° 2408 de M. Cazenove

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.